

**PRESIDENCE**

SECRETARIAT GENERAL

**ARRETE N°039 /UK/P/VP/SG/2020**

*portant autorisation d'ouverture d'une Licence professionnelle en Maintenance industrielle et Services à la Faculté des Sciences et Techniques de l'Université de Kara (Régularisation)*

Le Président de l'Université de Kara, Président du Conseil de l'Université,

Vu la loi n°97-14 du 10 septembre 1997, portant statuts des Universités du Togo, ensemble les textes qui l'ont modifiée ;

Vu la loi n°2017-005 du 19 juin 2017, portant orientation de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le décret n°1999-011/PR du 21 janvier 1999, portant création de l'Université de Kara ;

Vu les décrets n° 2003-280/PR du 03 décembre 2003 et 2007-128/PR du 17 octobre 2007, portant création de facultés à l'Université de Kara ;

Vu le décret n° 2008-066/PR du 21 juillet 2008 instituant le système Licence, Master, Doctorat (LMD) dans l'enseignement supérieur au Togo ;

Vu le décret n°2015-079/PR du 28 octobre 2015, portant création et organisation de la faculté des sciences de la santé à l'Université de Kara ;

Vu le décret n°2016-030/PR du 11 mars 2016, portant nomination du Président de l'Université de Kara ;

Vu l'arrêté n°016/UK/P/VP/SG/16 du 13 mai 2016, portant conditions de création de masters à l'Université de Kara ;

Vu l'arrêté n°061/UK/P/VP/SG/16 du 08 novembre 2016, portant autorisation de création des masters à l'Université de Kara ;

Vu le Plan Stratégique décennal du développement de l'Université de Kara, de décembre 2013, notamment en son Axe n°2 ;

Vu la déclaration de politique qualité du Président de l'Université de Kara du 25 avril 2016 ;

Considérant les nécessités académiques et pédagogiques,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Il est ouvert à la Faculté des Sciences et techniques de l'Université de Kara, une Licence Professionnelle en Maintenance industrielle et Services pour le compte de l'année académique 2019-2020.

**Article 2 :** La Licence professionnelle en Maintenance industrielle et services est spécialisée dans la formation des cadres capables :

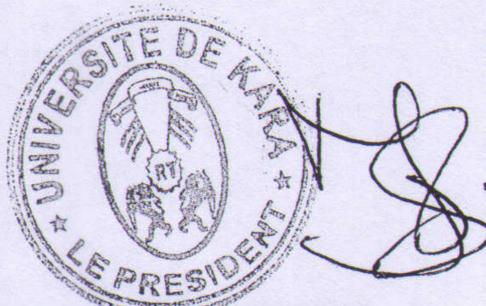
- d'intervenir dans le secteur des transports portuaire, aéroportuaire et routier ;
- d'intervenir dans les secteurs de l'industrie, l'agro-industrie, des mines, de l'énergie, de l'industrie pharmaceutique, et agricole ;
- de maîtriser le traitement d'air (froid industriel et climatisation) ;
- de maîtriser la gestion de la maintenance assistée par l'ordinateur (GMAO).

**Article 3 :** Les conditions d'inscription sont définies par arrêté du Président de l'Université de Kara.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Kara, le 24 JUIN 2020

Le Président,



**Prof. Komla SANDA**

**AMPLIATIONS**

|                     |    |
|---------------------|----|
| MESR (CR)           | 01 |
| Cab/ Pdce UK        | 02 |
| SG/UK               | 02 |
| AC-SFO/UK           | 02 |
| Décanats/Directions | 15 |
| Autres services:    | 07 |
| Archives:           | 01 |